

Programme de la Formation Préalable

Cumul de Fonctions – Sous-Section 4

Formation Amiante répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)

Contenu et Objectifs de la formation

Un même travailleur peut assurer les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier. A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme
- ✓ Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- ✓ Connaître la réglementation relative au traitement, à l'élimination et au transport des déchets amiantés en application du document ED6028 de l'INRS
- ✓ Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- ✓ Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir, de faire appliquer et d'appliquer un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS
- ✓ Être capable de définir, de faire appliquer et d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- ✓ Connaitre les documents exigibles lors de toute intervention
 - ✗ Rapports de repérages avant travaux réalisés suivant les exigences des 7 domaines d'activité définis par :
 - Le décret du 09 mai 2017 et ces arrêtés d'application
 - La norme NFX 46-020 et son fascicule d'interprétation FDX 46-041 (immeubles bâtis)
 - La norme NFL 80-001 (aéronefs)
 - La norme NFF 01-020 (matériel ferroviaire)
 - La norme NFX 46-100 (navires et engins flottants)
 - La norme NFX 46-101 (équipements et installations industrielles)
 - La norme NFX 46-102 (génie civil et V.R.D)
 - ✗ Analyse critique des documents et leur utilisation dans le cadre de l'évaluation des risques
- ✓ Etablir et transmettre le mode opératoire
 - ✗ Définition, estimation et validation des processus, notices de poste, modes opératoires, utilisation des bases de données SCOL@amiante et CARTO)
 - ✗ Intégration des processus au DUER
 - ✗ Transmission du mode opératoire (DIRECTTE, SIST, CARSAT, OOBTP...)
 - ✗ Intégration dans les PGC, PPSPS et plan de prévention

- ✓ Evaluation des risques induis à prendre en compte dans l'opération
- ✓ Maîtriser la démarche prévention du risque amiante
 - ✗ Connaître la démarche de prévention du risque Amiante en appliquant les bonnes pratiques de prévention et valeurs essentielles du réseau Prévention
 - ✗ Déetecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération (identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, analyse critique d'un repérage, évaluation des niveaux d'empoussièrement...)
 - ✗ Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions en application du document ED 6262 de l'INRS
- ✓ Connaitre les principes généraux de ventilation :
 - ✗ Confinements statiques et dynamiques
 - ✗ Moyens techniques et matériels pour appliquer les principes généraux de ventilation en application du document ED 6307 de l'INRS et de captage des poussières à la source
- ✓ Définir et établir des procédures opératoires
 - ✗ Définition des procédures adaptées et recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante en application du document ED6262 de l'INRS
 - ✗ Présentation de fiches « règles de l'Art » de l'OPPBTP
- ✓ Suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :

- ✓ Connaitre les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- ✓ Connaitre les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- ✓ Suivi des équipements : consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance.
- ✓ Connaitre les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- ✓ Connaitre les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- ✓ Connaitre les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- ✓ Sur la base de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- ✓ Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

NORRAC

Organisme de Formation Certifié

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000,00 € - RCS AIX 417 529 781 – SIRET 417 529 781 00078
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : 22 rue Gustave Eiffel - La Verdière 1 - 13880 VELAUX
Tel : 04 42 740 100 - Contact : norrac@norrac.fr - Site internet : www.norrac.fr

Durée
5 jours (35 heures)
Validation de la formation
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Par test théorique de 30 mn établi sous forme d'un QCM reprenant les points clés concernant les exigences réglementaires, normatives et les mesures de prévention applicables relevant de l'évaluation des risques. ✓ Par une évaluation pratique sur plateforme pédagogique de 60 mn minimum ✓ Si réussite aux évaluations, édition de l'attestation de compétence
Pédagogie
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en situation sur une plate-forme pédagogique
Nombre de stagiaires
10 personnes maximum conformément à la législation
Public
Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiantes
Prérequis
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avoir plus de 18 ans ✓ Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail ✓ Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit
Modalités et délais d'accès
<p style="text-align: center;">Les dates : Merci de consulter notre calendrier sur notre site internet (Catalogue des formations (mp-formation.fr))</p> <p style="text-align: center;">Démarches :</p> <p>2 possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire une demande de devis en ligne et nous le renvoyer signé et tamponné, accompagné de l'avis médical ✓ Nous contacter par téléphone pour obtenir une fiche d'inscription et nous la retourner signée et tamponnée, accompagnée de l'avis médical <p style="text-align: center;">Délais d'accès : Possibilité de s'inscrire jusqu'à J-1 de la formation voulue sous réserve de disponibilité et sous réserve de réception du bulletin d'inscription pendant les horaires d'ouverture</p> <p style="text-align: center;">Délais de réponses moyen : Réponse sous un jour ouvré</p>
DESCRIPTIF DÉTAILLÉ RNCP / RS – FRANCE COMPÉTENCES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ La formation est enregistrée au Répertoire Spécifique des certifications/habilitations de France Compétences : RS6420. ✓ L'organisme certificateur de cette formation est : le Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion ✓ Son libellé exact est : "Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4" ✓ Date de publication de la fiche RS : 19-10-2023 - Date de début des parcours certifiants : 18-10-2023 - Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2027

NORRAC

Organisme de Formation Certifié

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000,00 € - RCS AIX 417 529 781 – SIRET 417 529 781 00078
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : 22 rue Gustave Eiffel - La Verdière 1 - 13880 VELAUX
Tel : 04 42 740 100 - Contact : norrac@norrac.fr - Site internet : www.norrac.fr